

BUDGET LES MONGEAYS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

sur le compte administratif de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

BUDGET ZA LES MONGEAYS

Séance du 03 Avril 2023

Convocation du

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes Contre Pour Abstention

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. BIELKA Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
		37 522,24
Opérations de l'exercice	51 435,05	51 435,05
Totaux	51 435,05	88 957,29
Résultat de clôture		37 522,24

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
51 434,05	
51 435,05	51 434,05
102 869,10	51 434,05
-51 435,05	

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
51 434,05	37 522,24
102 870,10	102 869,10
154 304,15	140 391,34
	-13 912,81

Besoin de financement

Excédent financement

Restes à réaliser

Besoin de financement

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total financement

Excédent financement

-51 435,05	
00,00	
-51 435,05	
37 522,24	

Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

Au compte 002 (fonctionnement) : déficit de fonctionnement reporté

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
 Le Président,
 Jean-Claude GODINEAU